

Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin
Conseiller Général du Canton d'Andolsheim
Maire de Houssen

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des transports
40 rue du Bac
75007 PARIS

Paris, le 11 avril 2008

Monsieur le Ministre, *mon cher Dominique,*

Nous avons examiné, lors d'une rencontre entre les parlementaires et les élus de grandes collectivités alsaciennes ce 2 avril 2008, l'avant de projet de loi fixant les dispositions relatives à la taxation, en Alsace, des poids lourds.

Les élus ont exprimé leur satisfaction sur le principe avec cependant une réserve concernant l'article 284 septies I – 2 alinéa 3, qui fixe la « longueur maximale des sections de tarification à quinze kilomètres ». Cette mesure va pénaliser les échanges locaux, alors que l'objet de cette réglementation était de taxer le transit.

Mes collègues parlementaires, Alain Ferry, Arlette Groskosst, Hubert Haenel, François Loos, Francis Hillmeyer, Jean-Philippe Maurer, Frédéric Reiss, Catherine Troendle, Fabienne Keller, le Président du Conseil Régional, Adrien Zeller et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Charles Buttner s'associent à ma démarche pour vous demander de porter la longueur maximale des sections de tarification à une longueur ne pénalisant pas les transports locaux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien à toi !

Eric Straumann

